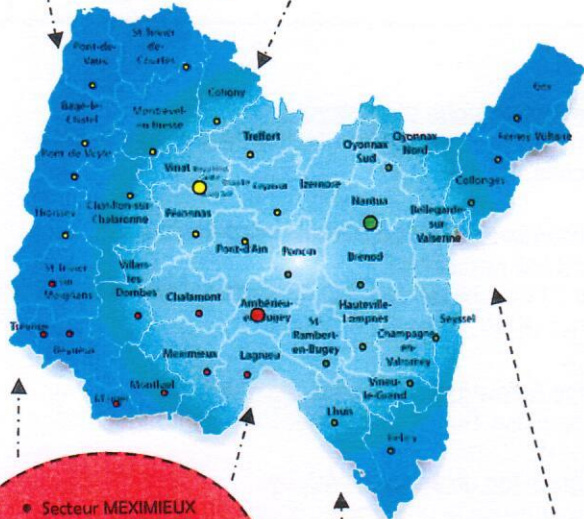




AST BTP DE L'AIN

• Siège et secteur
BOURG EN BRESSE
 Docteur D. DEYBER HERVE
 Docteur P. POROT
 Assistants : N. BLANC —
 M. JOANNARD
 Tél : 04.74.23.58.30



• Secteur MEXIMIEUX
 Docteur G. JOURDREN
 Docteur C. BRESSY
 Assistants : F. CHAVEVRIAT
 C. CADIO
 Tél : 04.74.38.52.45
 Tél : 06.07.82.92.41

• Secteur PORT
 Docteur M.T ALOTTO
 Docteur V. BARBET
 Assistants : A. RONGIER
 J.P LARAVOIRE
 Tél : 04.74.76.41.22
 06.07.82.92.36

Chaque secteur est composé d'un centre fixe et d'une unité mobile

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) :
Sylvain DUPOLY Tél : 06.37.07.73.51

Infirmière : Nathalie DARBON

Nos partenaires :

✓ BTP SANTE PREVENTION

✓ OPPBTP

✓ BTP initiative HANDI BTP



AST BTP DE L'AIN



**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
AU SERVICE DES ENTREPRISES ET SALARIES
DU BTP**

Médecins du Travail

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Infirmier(e)

Secrétaires Assistants en Santé au Travail

Intervenante Prévention de la Désinsertion Professionnelle

AST BTP DE L'AIN
33 Rue Bourgmayer
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04.74.23.58.30 Fax : 04.74.23.58.82

Mail : astbtp.01@orange.fr

Site internet : <http://www.ast-btp-ain.fr>

LES DEUX MISSIONS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Incluses dans votre adhésion au Service de Santé au Travail

SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS

A l'initiative de l'employeur

- Visite d'embauche (avant la fin de la période d'essai)
- Visite de reprise :
 - * après une absence d'au moins 30 jours suite à une maladie ou un accident du travail
 - * après une absence pour maladie professionnelle
 - * après un congé maternité.

A l'initiative du Service

- Visite périodique tous les 24 mois (sauf DATR catégorie A tous les 12 mois et travail de nuit tous les 6 mois).

Autres cas

- Visite de pré reprise à l'initiative du Médecin Conseil, du Médecin Traitant, du Salarié.
- Visite à la demande du Salarié ou de l'Employeur

ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

• Rédaction fiche d'entreprise

Estimation des risques professionnels et des effectifs exposés.

• Accompagnement à l'établissement du DU / « Fiches pénibilité »

Aide à l'évaluation des risques professionnels et des facteurs « pénibilité »

• Aide à l'évaluation du risque chimique

Lecture des Fiches de Données de Sécurité, conseils.

• Animation de sensibilisations

Rencontre de la prévention, journée sécurité au sein d'une entreprise ou sur une thématique particulière (bruit, plomb, addictions, risque chimique...)

• Etudes de poste de travail et études ergonomiques

Aide au respect des restrictions médicales, prévenir l'inaptitude, améliorer les conditions de travail.

• Réalizations de métrologies

• Participation au CHSCT

• Accompagnement au maintien dans l'emploi des travailleurs seniors et handicapés.